

## APPEL A COTISATION 2022 NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Depuis plus de 50 ans, l'association parentale Adapei 12-82 milite pour la défense des droits des personnes en situation de handicap, les accompagne dans leurs besoins et veille au respect de leurs droits.

La mobilisation et la vigilance restent indispensables afin de pouvoir continuer d'assurer à ces personnes les conditions d'accueil, de travail, et d'accompagnement dont elles ont besoin.

### MOBILISONS-NOUS !

Vous trouverez ci-joint deux formulaires d'adhésion :

« **Adhésion principale 80 €** » L'adhérent principal recevra la revue « Vivre ensemble » publiée par l'UNAPEI, première fédération d'associations pour la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap au niveau national).

« **Adhésion additionnelle 40 €** » Cotisation à taux réduit suivant deux conditions :

- Possible seulement si une première cotisation de 80 € est enregistrée.
- Être domiciliée à la même adresse que la cotisation de 80 €.

#### Le saviez-vous ?

Notre association étant reconnue d'utilité publique, 66 % du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Un don de 80 € ne vous coûte en réalité que 27,20 €.

**Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité.**

#### NOS ACTIONS :

- **DEFENSE DES DROITS :**  
Permanence associative à la MDPH, CDAPH, CDU, CAF, CCAS, ...

- **SENSIBILISER LE PUBLIC :**  
S3A  
Accueil  
Accessibilité  
Accompagnement



- **ACCOMPAGNER LES FAMILLES :**  
Permanences et lieux d'accueil :  
Albias, Decazeville,  
Onet le Château,  
Villefranche de Rouergue

- **AMIS DE LA FONDATION OPTEO**  
QUI S'OCCUPE DE NOS ENFANTS :



- **PARTENAIRE DE L'UNAPEI :**  
Adhésion nationale  
Magazine Vivre Ensemble



Mr., Mme,

## ADHÉSION 2022

### 80 €

*Cette adhésion permet également en plus une cotisation à 40 €, bulletin au verso*

**A renvoyer à :**

**Mme Brigitte CHAMPAGNEUR, Trésorière de l'Association  
ADAPEI 12-82 SAINT MAYME 12850 ONET LE CHATEAU**

**Adhérent désigné** (pouvant être différent de la personne ayant établi le chèque)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse Internet :  
.....

Mois et année de naissance : .....

**En qualité de :**

**1**  Parent  Membre de la famille  Personne en situation de handicap  Ami (préciser) :

De : nom et prénom de la personne handicapée : .....

Date de naissance : .....

Etablissement d'accueil : .....

Service d'accompagnement à domicile : .....

### ACQUITTEMENT DE LA COTISATION

**Chèque de 80€ à l'ordre de : ADAPEI 12-82**

Un reçu libératoire (justificatif de paiement pouvant être déduit de votre déclaration fiscale) sera établi au nom de la personne ayant établi le chèque et non à celui de la personne désignée comme adhérent (si ces deux personnes sont différentes).

A l'occasion de cet appel à cotisation, nous vous proposons un espace de libre expression afin de nous faire part de vos demandes, de vos questions, de vos remarques éventuelles afin que nous puissions mieux répondre à vos attentes :

**Nous vous remercions du soutien que vous exprimez au travers de cette cotisation.**  
**Agnès JOFFRE, Présidente de l'ADAPEI 12-82**

## ADHESION 2022 40 €

Cette cotisation doit être liée obligatoirement à une adhésion principale à 80€ et domiciliée à la même adresse.

Mr., Mme,

**A renvoyer à :**  
**Mme Brigitte CHAMPAGNEUR, Trésorière de l'Association**  
**ADAPEI 12-82 SAINT MAYME 12850 ONET LE CHATEAU**

**Adhérent désigné** (pouvant être différent de la personne ayant établi le chèque)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse Internet :  
.....

Mois et année de naissance : .....

### Renseignement de l'adhésion principale à 80 euros

Nom et prénom de l'adhérent :  
.....

Préciser le lien de parenté :  
.....

### ACQUITTEMENT DE LA COTISATION

#### Chèque de 40€ à l'ordre de : ADAPEI 12-82

Un reçu libératoire (justificatif de paiement pouvant être déduit de votre déclaration fiscale) sera établi au nom de la personne ayant établi le chèque et non à celui de la personne désignée comme adhérent (si ces deux personnes sont différentes).

A l'occasion de cet appel à cotisation, nous vous proposons un espace de libre expression afin de nous faire part de vos demandes, de vos questions, de vos remarques éventuelles afin que nous puissions mieux répondre à vos attentes :

**Nous vous remercions du soutien que vous exprimez au travers de cette cotisation.**  
**Agnès JOFFRE, Présidente de l'ADAPEI 12-82**